

Retraites

Les enjeux d'une nouvelle réforme

1- les grands fondements du système actuel

Le Mans, 1^o mars 2019

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Quelle réforme des retraites ?

Programme d'Emmanuel Macron

« Un euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé »

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Propos entendus...

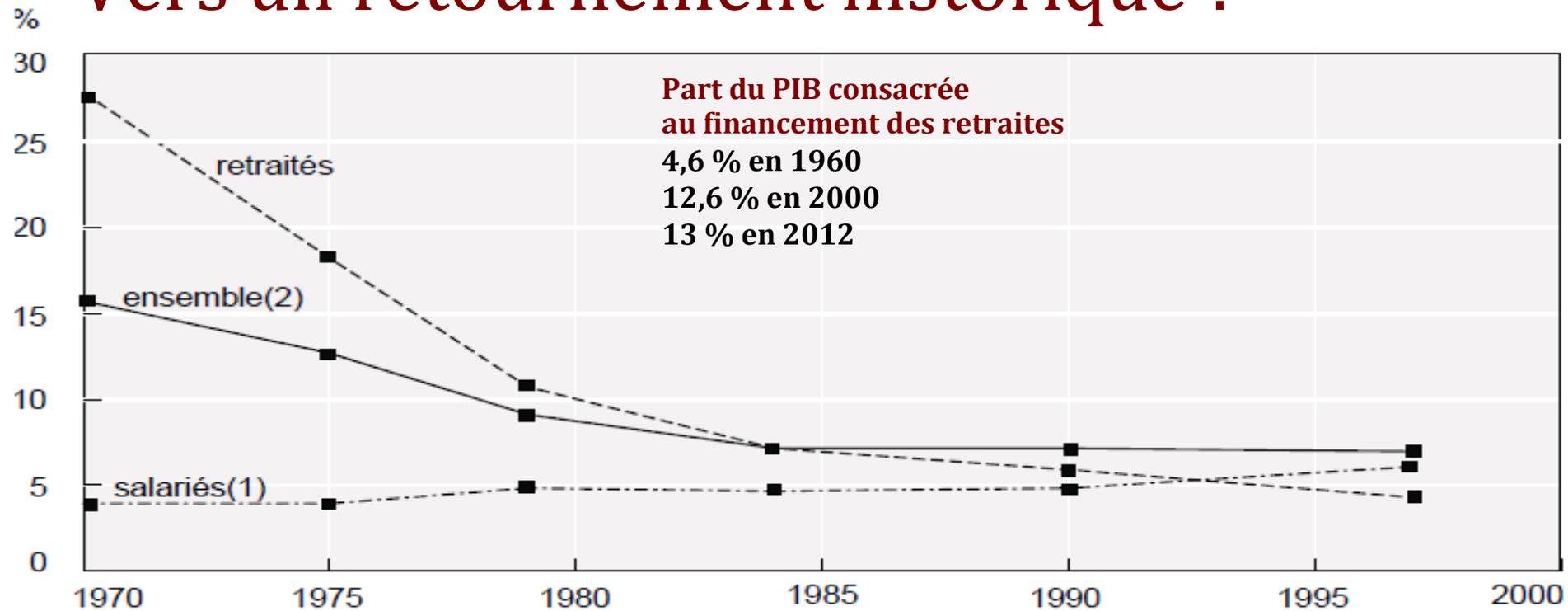


Le service public,
on l'aime, on le défend

- *« De toutes façons, les jeunes n'auront pas le droit à la retraite »...*
- *« On ne pourra pas financer les retraites... »*
- *« Le coût du travail est trop élevé en France... »*
- *« Il y a trop de retraités, et pas assez d'actifs... »*

Taux de pauvreté des retraité-es

Vers un retournement historique ?



1. les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés.

2. outre les salariés et les retraités, l'ensemble comprend les indépendants et les autres inactifs.

Le système de retraites

- Dans chaque pays, il est constitué par la coexistence de cinq piliers d'importance variable : le système public d'assistance, les retraites d'entreprises, le régime social contributif par répartition, les fonds de retraite par capitalisation et l'épargne libre.

Un système principalement par répartition

- Système dit « par répartition » : les travailleurs actifs paient des cotisations sociales, utilisées dans l'instant pour verser des pensions aux travailleurs retraités. Sur la base des annuités de cotisations, les prestations sont définies et connues à l'avance.
- Système dit « par capitalisation » : les travailleurs actifs souscrivent à des plans de retraite auprès de compagnies d'assurances privées ou de fonds de pension. Leurs primes sont placées par ces institutions qui liquident les titres pour verser des pensions.

Sauf quelques caisses qui fonctionnent par capitalisation (RAFP)

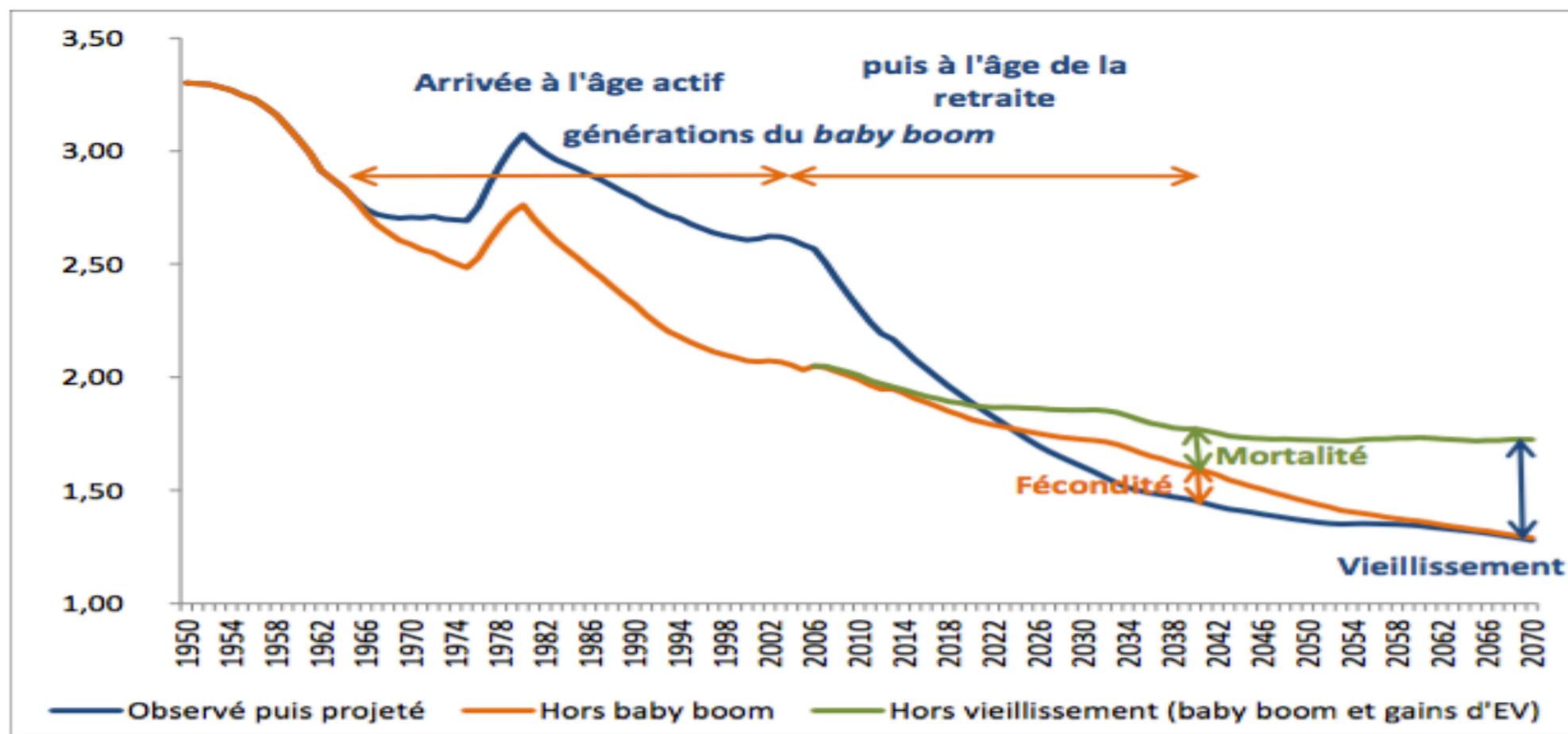
Régime des fonctionnaires d'Etat: inscrit au budget de l'Etat.

Aujourd'hui, un système par répartition mais

« Tout le monde semble oublier que notre système de retraite auquel je tiens profondément est un système par redistribution, c'est-à-dire un système reposant sur la solidarité entre les générations. La retraite n'est pas un droit pour lequel on a cotisé toute sa vie. La retraite est ce que les actifs paient pour les retraités ».

(Emmanuel Macron)

Rapport entre les 20-59 ans et les 60 ans et plus

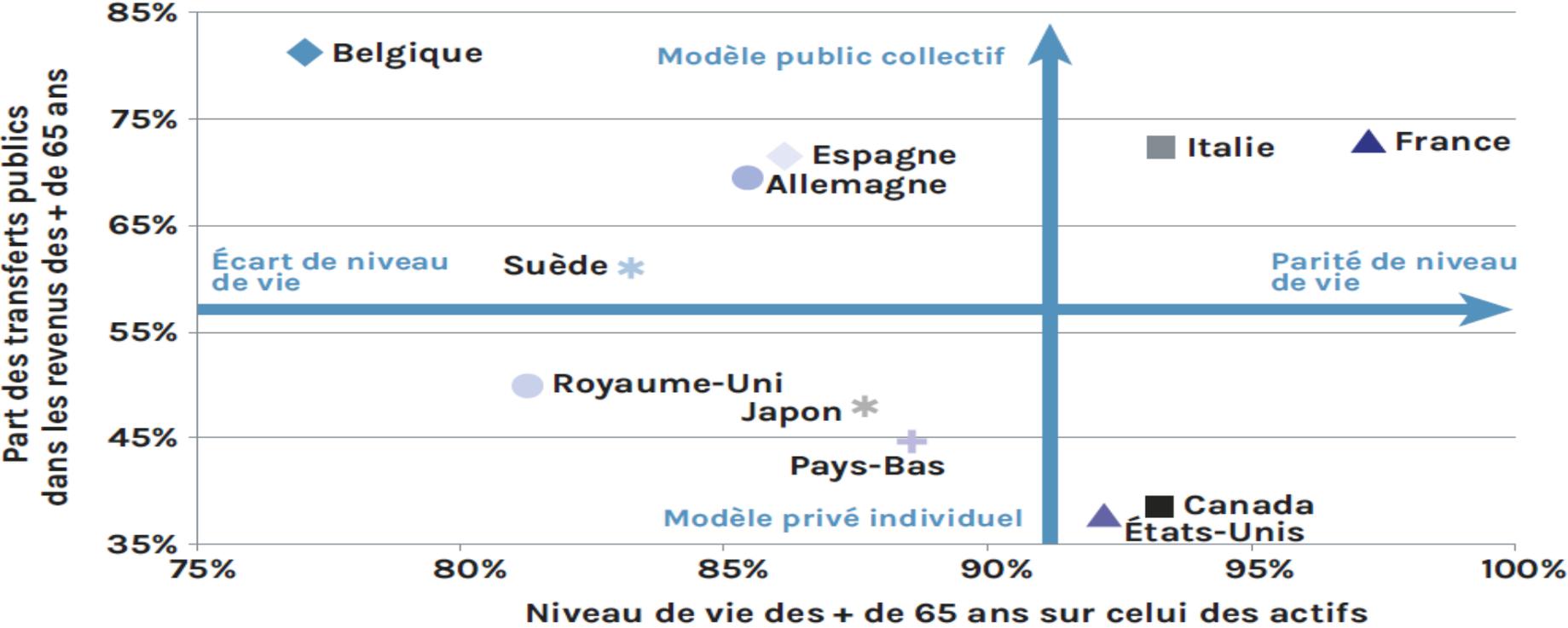


Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France entière ensuite.

Sources : calculs SG-COR à partir de INSEE, bilans démographiques et projections démographiques 2005 et 2016.

un niveau élevé de couverture obligatoire en France en comparaison internationale

Classification des systèmes de retraite



Source : SG-COR d'après les données de l'OCDE, 2013.

Lecture : sont compris dans les transferts publics, les minima de retraite, les retraites planchers et 1er niveau (+ les pensions AGIRC-ARRCO dans le cas de la France)

En sont exclus, les revenus du capital, qui intègrent les dispositifs de retraites professionnels et individuels par capitalisation, ainsi que les revenus du patrimoine et les revenus du travail.

Propos entendus...



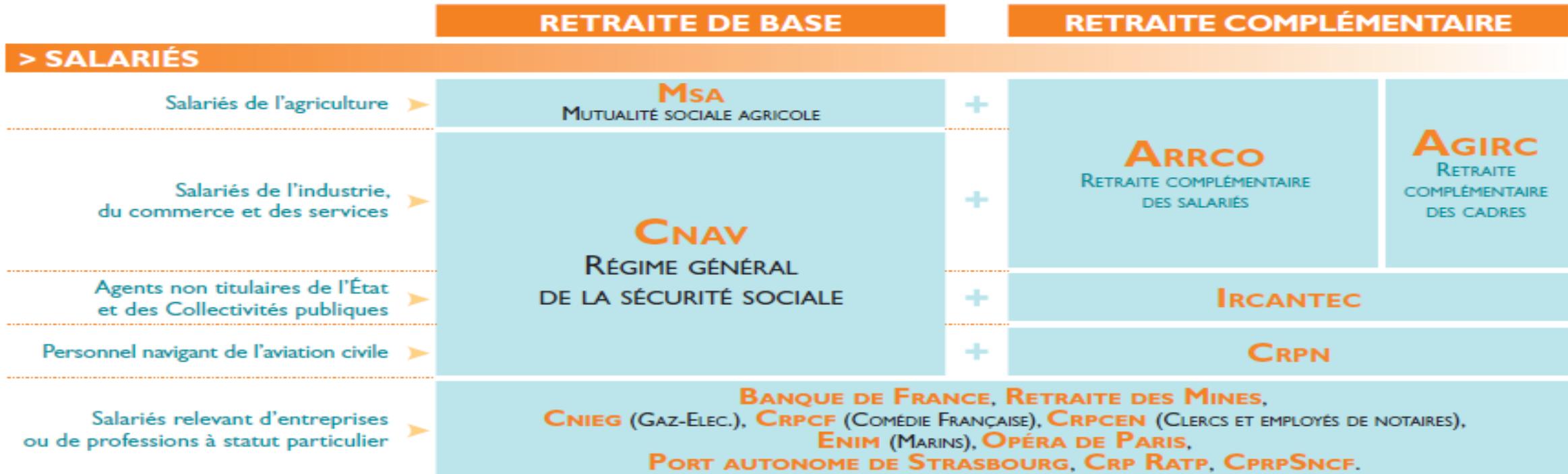
Le service public,
on l'aime, on le défend

- *« Notre système est trop complexe, il est peu lisible... »*
- *« Les fonctionnaires sont des privilégiés... »*

Un système composite : secteur privé



Le service public,
on l'aime, on le défend



Un système composite : fonctionnaires



Le service public,
on l'aime, on le défend



Un système composite



Le service public,
on l'aime, on le défend

> NON SALARIÉS

Exploitants agricoles ➤

MSA
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Artisans,
commerçants et industriels ➤

Rsi
RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (FUSION AVA ET ORGANIC)

Professions libérales ➤

CNAVPL
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES
RETRAITE DE BASE + COMPLÉMENTAIRE + SUPPLÉMENTAIRE SELON LES SECTIONS PROFESSIONNELLES
CRN (NOTAIRES), **CAVOM** (OFFICIERS MINISTÉRIELS), **CARMF** (MÉDECINS), **CARCDSF** (DENTISTES ET SAGES-FEMMES),
CAVP (PHARMACIENS), **CARPIMKO** (INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES...),
CARPV (VÉTÉRINAIRES), **CAVAMAC** (AGENTS D'ASSURANCE), **CAVEC** (EXPERTS-COMPTABLES),
CIPAV (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBÉRALES DIVERSES).

CNBF (AVOCATS)
CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS

Artistes, auteurs
d'œuvres originales ➤

CNAV
RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

+

IRCEC
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Patrons pêcheurs embarqués ➤

ENIM

Membres des cultes ➤

CAVIMAC
CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE, INVALIDITÉ
ET MALADIE DES CULTES

+

ARRCO
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
DES SALARIÉS

Des architectures différentes

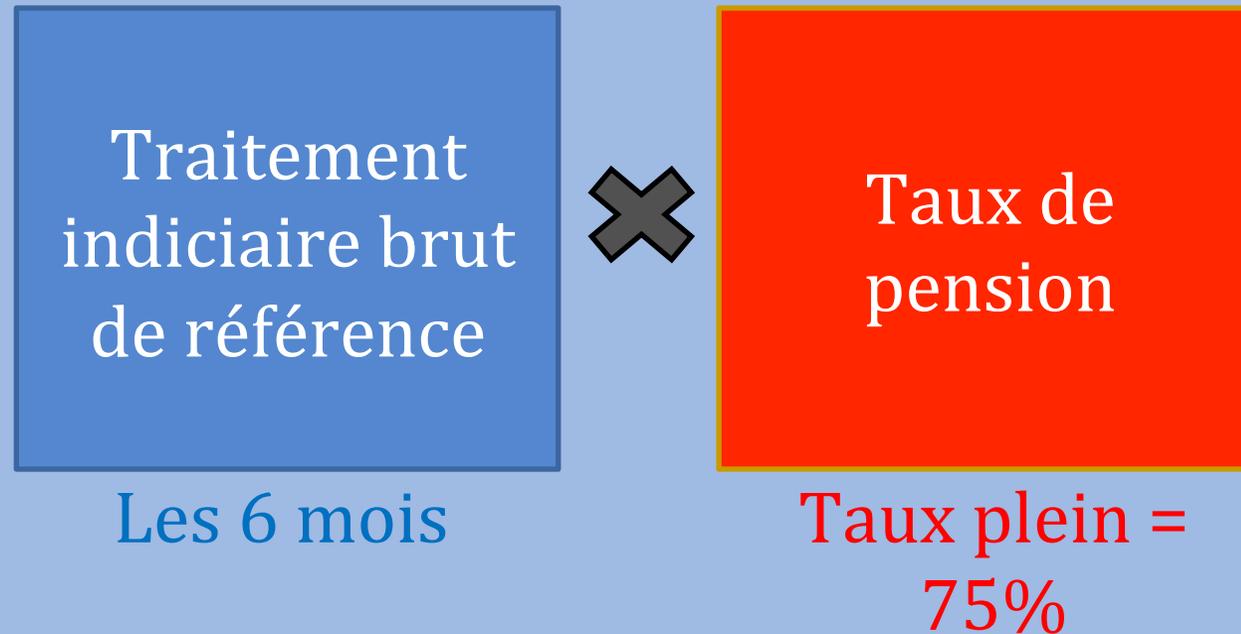


Le service public,
on l'aime, on le défend

			Mode de financement			
			Capitalisation		Répartition	
			Public	Privé	Public	Privé
Mode de régulation	Obligatoire	Cotisations définies	Pays-Bas, Suisse, Suède... France (ERAFP)	Epargne obligatoire : Suisse, Pays-Bas, Danemark...	Comptes notionnels : Suède, Italie...	Régimes complémentaire obligatoire (ARCCO, AGIRC...)
		Prestations définies			Régime général (France), Social Security (Etats- Unis), State pension (Royaume-Uni)	
	Facultatif	Cotisations définies	PREFON retraite (France)	Fond de pension (Etats- Unis, Royaume-Uni)...		
		Prestations définies		Plans employeurs (Etats- Unis, Royaume-Unis)...		

I- Les grands principes du système actuel

A- Les fonctionnaires (1/4)



Lié au statut

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**
F.S.U.

I- Les grands principes du système actuel

A- Les fonctionnaires (2/4)

	Avant 2004	2004 : réforme Fillon	2011 : réforme Woerth	2014 : réforme Hollande
Age d'ouverture des droits à la retraite	60 ans		62 ans	
Age pour une retraite <i>au taux plein</i> ²		65 ans	67 ans	
Nombre d'années requises pour une retraite à taux plein	37,5 ans (150 trimestres)	40 ans (160 trimestres)	41,5 ans (166 trimestres)	43 ans en 2035 (172 trimestres)
Décote	Aucune	Création de la décote (jusqu'à -1,25 % par trimestre manquant)		
CPA (Cessation Progressive d'Activité)	A partir de 55 ans	A partir de 58 ans	Suppression de la CPA	
Bonifications pour enfants	8 trimestres par enfant (4 pour la durée des services et Bonifications, 4 pour la durée d'assurance)	2 trimestres par enfant (0 pour la durée des services et Bonifications, 2 pour la durée d'assurance)	Fermeture du départ anticipé des mères de 3 enfants	

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

I- Les grands principes du système actuel

A- Les fonctionnaires (3/4)

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !



	Vincent	François
Année d'ouverture des droits à pension	2003	2018
Nombre de trimestres cotisés	150	150
Nombre de trimestres requis pour une retraite à <i>taux plein</i> ¹	150	166
Nombre de trimestres de décote	Aucun	16
Taux de pension sans décote	75 %	≈ 67,78 %
Taux de pension avec décote	75 %	≈ 54,22 %

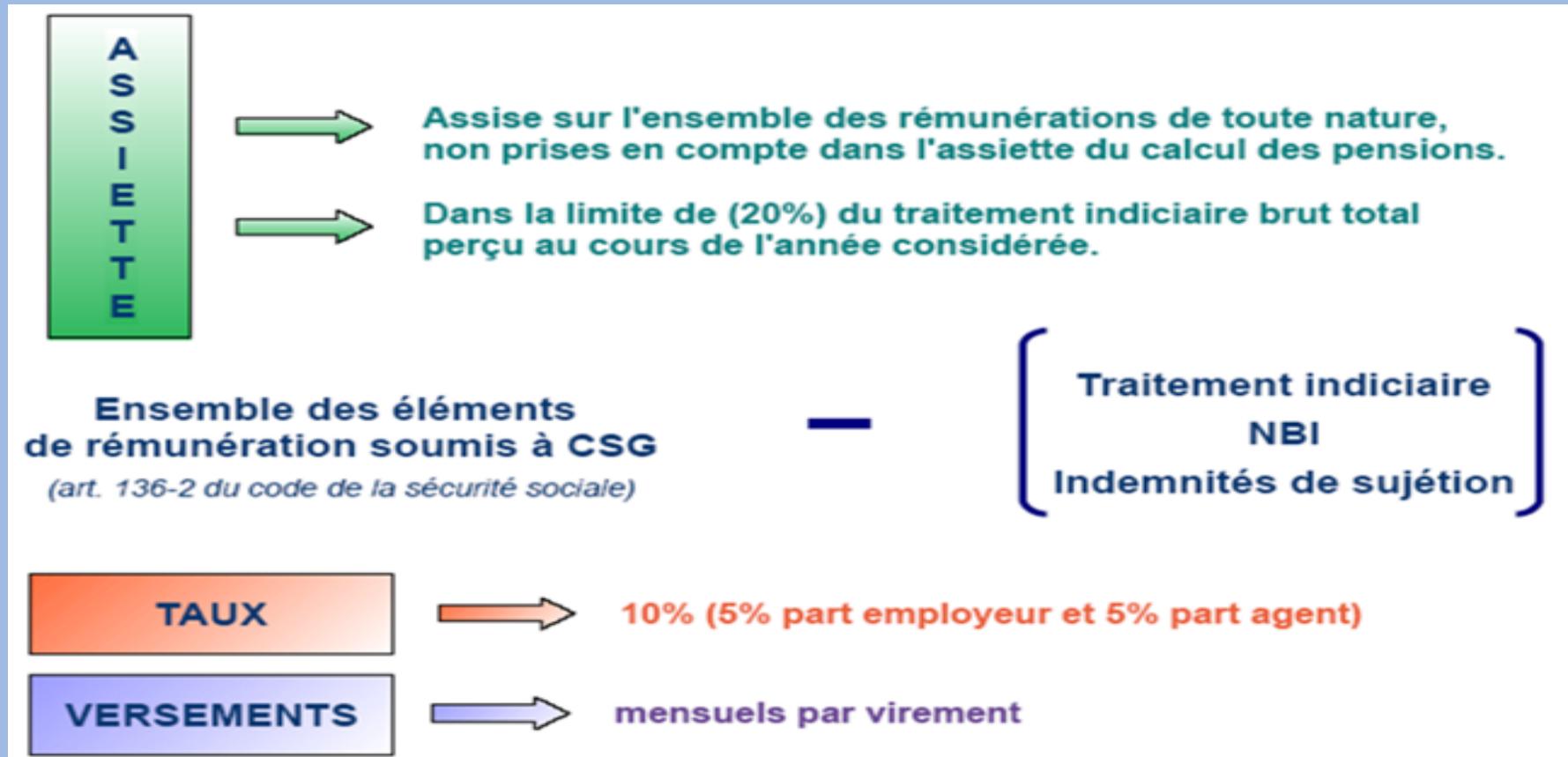
¹à *taux plein* : Une retraite à taux plein dans la fonction publique signifie que le taux de pension est égal à 75 %

I- Les grands principes du système actuel

A- Les fonctionnaires (4/4)

Le RAFP

Régime de retraite obligatoire par points de la Fonction Publique mis en place depuis le 1er janvier 2005.



MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

U. ENGAGÉ-ES
F.S.U. AU QUOTIDIEN

B- Le système actuel pour les salariés du privé: lui aussi fondé sur une prise en compte des meilleurs salaires (1/2)

- $P = t \times SAM \times DRG / D$
- T, taux ; Taux plein 50%, éventuellement réduit par la décote
- SAM, salaire annuel moyen des 25 meilleures années, revalorisation des « salaires portés au compte » en fonction de l'inflation.
- DRG : durée au régime
- D durée de référence



Un étage supplémentaire obligatoire (Agirc arco) et qui fonctionne par points

B- Le système actuel pour les salariés du privé(2/2)

Seulement 50% de la moyenne des meilleurs salaires au régime général mais existence de régimes complémentaires obligatoires (AGIRC et ARRCO)

Un système par point obligatoire auquel cotisent les salariés du privé

C- Quelques exemples de dispositifs de solidarité, différents entre public et privé: la prise en compte des enfants / la pension de réversion / l'inaptitude / les minima

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E**

ASSEZ !

U.
F.S.U. **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Une prise en compte des enfants nés après 2004 pour le calcul de la décote / surcote différente entre le public et le privé



Pension de réversion

Privé

54% de la pension du RG



60% de la pension ARRCO-AGIRC

Pension du ou de
la retraité.e
décédé.e

Fonctionnaire

50% de la pension

Ex époux.se

Epoux.se

Répartition au prorata du mariage

Ex époux.se

Epoux.se

Répartition au prorata du mariage

- Si âgé.e de plus de 55 ans
- Si les ressources personnelles sont inférieures à 1691€ par mois (pour la base)

Si marié.e depuis au
moins 4 ans ou
enfant

Si n'est pas en couple
(mariage, PACS,
concubinage)

La reconnaissance de la pénibilité dans la retraite

- Dans le privé:

Le compte professionnel de prévention : les environnements agressifs (facteurs de pénibilité : températures extrêmes, bruits intenses, milieu hyperbare) et certains rythmes de travail contraignants (facteurs de pénibilité : travail de nuit, horaires alternants, travail répétitif);

La retraite pour incapacité permanente

- Pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux,

La retraite pour inaptitude

Des dispositifs spécifiques de départ anticipés: catégories actives.

Les minima de pension

- Un minimum de pension, dit minimum contributif (MICO) a été introduit au régime général en 1983, avec l'idée que les personnes ayant cotisé toute leur vie doivent toucher une pension supérieure au minimum vieillesse. L'équivalent dans la Fonction publique est le minimum garanti (MIGA). Ces minima sont en partie financés par Fonds de solidarité vieillesse (FSV) via la CSG.

III- La FSU dans le débat sur les retraites

Informez sur une réforme qui aura des
conséquences lourdes sur le montant de
pensions

Débattez-Agissez

D'autres solutions existent !

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

A- Des manipulations à contrer

- Un prétendu choc démographique que les retraites par répartition seraient incapables d'assumer ;
- Les fonctionnaires sont des privilégiés ;
- Le niveau de vie des retraités est trop élevé ;
- On vit plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps.

Des manipulations à contrer

- En deux siècles, le temps de travail individuel a été divisé par 2 pendant que le nombre d'emplois augmentait de 3/4;
- Accroissement de la productivité horaire du travail supérieur à celui de la richesse produite.
- Augmentation de la production = augmentation de la productivité horaire x augmentation du nombre d'emplois x variation de la durée individuelle du travail

$$26 = 30 \times 1,75 \times 0,5$$

- **Progrès** : le partage de la richesse produite peut permettre que l'accroissement de l'espérance de vie s'accompagne d'une diminution du temps passé au travail.

Des manipulations à contrer

- **Progrès** : le fait de partir tôt en bonne santé n'est pas simplement une juste reconnaissance pour des travailleurs mais aussi un bienfait pour la société dans son ensemble (intégration dans la vie associative, culturelle et sportive...)
- **Hypocrisie** : Vouloir faire travailler les salariés plus longtemps revient à rompre le contrat entre les générations. La solidarité intergénérationnelle a pourtant deux faces.
- Le rapport Moreau de 2013 préconise à législation constante qu'il ne faudrait que 1 point de PIB pour assurer les besoins de financement en 2020. Pour info, 1 point de PIB c'est 10% des dividendes versées aux actionnaires des sociétés non financières en 2007 et que la part des dividendes dans la valeur ajoutée des sociétés non financières est passée de 5% dans les années 80 à 9% aujourd'hui.

Le financement

Pour la FSU, accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est possible

Hausse des cotisations

Politique de l'emploi pour avoir davantage de cotisants

Taxation des revenus financiers et du patrimoine

La part des profits réinvestis reste stable autour de 18,5% tandis que les dividendes attribués aux actionnaires sont passés depuis 1975 de 3 à 9%.

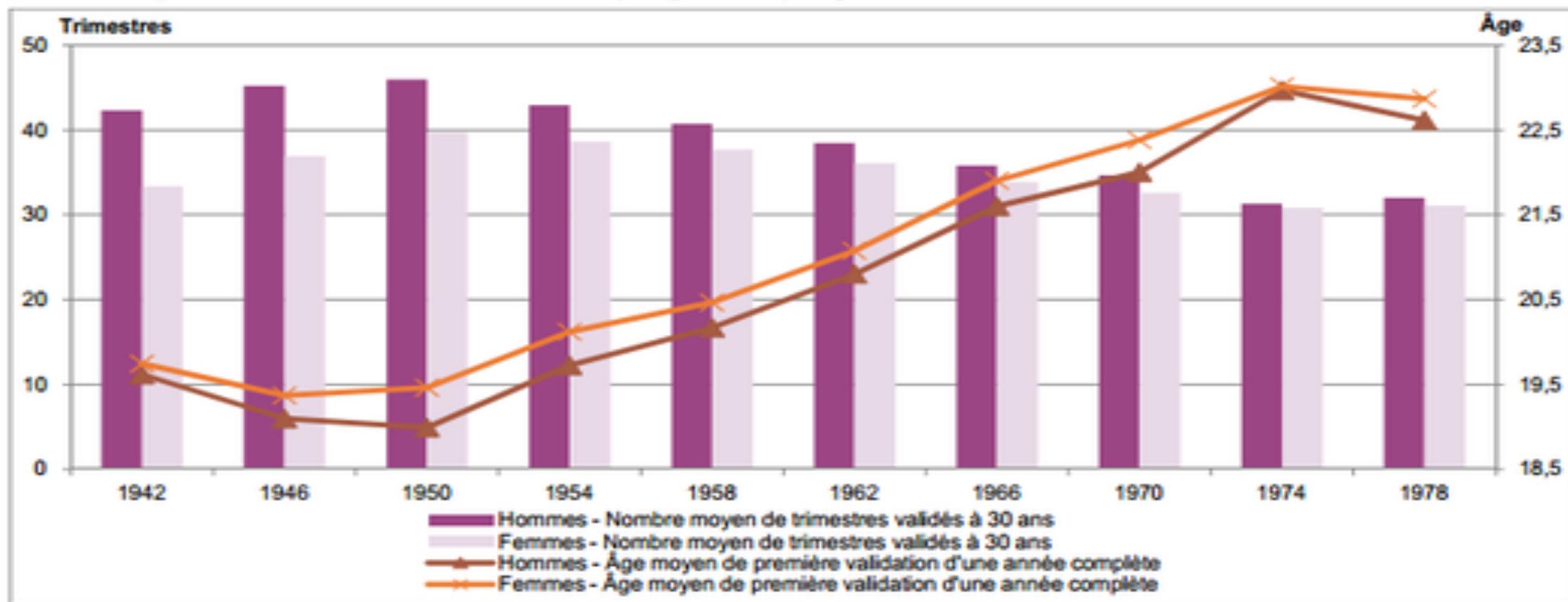
- Supprimer exonérations et aides majorant les profits
- Soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération (intéressement, participation, etc.) et dans la fonction publique intégrer les primes dans le traitement pour les soumettre à cotisation
- Instauration d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises (gain annuel \approx 70 Mds)
- moduler la hausse du taux de la cotisation patronale en fonction :
 - ✓ de la part des salaires dans cette valeur ajoutée
 - ✓ Des politiques d'emploi et d'investissement

La FSU revendique un système à prestations définies

- 60 ans
- 75% du traitement
- 37,5 annuités
- Le retour des droits familiaux
- La prise en compte des années d'étude
- Des fins de carrière aménagées et une réflexion sur la gestion des âges

Prendre en compte les années d'étude, une nécessité

Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans, par genre et par génération



Champ : Cotisants ayant validé au moins un trimestre avant ou à 30 ans

Sources : EIC 2009, DREES